

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016 À 18 HEURES 30

N° 2 - 46 / 2016 : PROGRAMME ANRU – ALBI QUARTIER DE CANTEPAU – APPROBATION
DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

L'An Deux Mille Seize, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 avril 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Joëlle VILLENEUVE), Blandine THUEL (pouvoir à Patrice BEDIER), Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Élodie NADJAR, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Michel TRÉBOSC, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Céline TAFELSKY), Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2016**N° 2 - 46 / 2016 : PROGRAMME ANRU - ALBI QUARTIER DE CANTEPAU -
APPROBATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION**

Pilote : Direction générale – Mission territoire d'agglomération

Autres services concernés : finances et budget, politique de la ville, habitat, affaires générales et juridiques

Madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE, rapporteur,

Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une partie du quartier de Cantepau a été retenue :

- dans un premier temps, au plan national, parmi les 1 300 quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur la base du critère de la « *concentration urbaine de pauvreté* ».

Au niveau de l'agglomération, deux autres quartiers d'Albi ont également été classés pour partie en QPV : Lapanouse / Saint-Martin et Veyrières / Rayssac.

Le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020, signé en juillet 2015 par un ensemble de partenaires, met en œuvre sur ces trois quartiers un programme annuel d'actions visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, à renforcer la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie.

- dans un deuxième temps, par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Dans la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 23 quartiers ont été retenus (11 quartiers en Midi-Pyrénées et 12 en Languedoc-Roussillon).

Les projets développés dans ces quartiers qui seront annexés aux contrats de ville et qui pourront être intégrés dans les Contrats de Plan Etat-Régions, bénéficient d'aides financières spécifiques, notamment de l'ANRU.

En soutenant des projets de restructuration urbaine sur un temps long, le nouveau programme national de renouvellement urbain de l'ANRU a pour ambition de transformer en profondeur les QPV qui concentrent les difficultés sociales et présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le quartier de Cantepau a été retenu par l'ANRU en raison de la conjonction de ces deux facteurs :

- des problématiques sociales à traiter : un des quartiers les plus pauvres de France, un taux de chômage élevé, des actes de délinquance récurrents, 80% des enfants rentrant à l'école maternelle n'ont pas le français comme langue maternelle, une population jeune mais avec également des résidents âgés attachés au quartier ;
- des dysfonctionnements urbains à réparer : une densification de l'habitat social (25% des logements sociaux de la commune d'Albi concentrés sur 12,7 ha), des espaces enclavés, des commerces fragilisés, des circulations et des déplacements à repenser.

L'ANRU intervient selon une démarche de contractualisation comprenant deux étapes :

- un protocole de préfiguration d'une durée de 18 mois maximum fixant avec les différents partenaires un programme d'études préalables à la définition du projet urbain global,

- une convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme d'ensemble décliné en actions permettant de faire évoluer durablement le quartier.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi en collaboration avec le bailleur social, Tarn Habitat, et avec l'implication de tous leurs partenaires (Etat ANRU, Conseil départemental du Tarn, CCI du Tarn et Caisse des Dépôts et Consignations) ont partagé leurs réflexions et visions pour assurer à l'échelle de 10 à 15 ans une mutation et un renouvellement urbain du quartier de Cantepau.

Il s'agit de poursuivre la dynamique d'actions en cours, de prioriser, coordonner et développer des interventions futures sur le quartier selon un cap commun partagé par tous visant à :

- le rendre solidaire, apaisé et économe pour ses résidents et, accueillant et attractif pour de nouveaux habitants en développant la mixité sociale et générationnelle par des opérations importantes sur l'habitat,
- l'ouvrir vers la ville et l'agglomération pour en faire un quartier bien intégré dans son territoire (accessibilité, transports collectifs, déplacements doux,...),
- l'identifier comme un lieu important et reconnu de centralité regroupant services publics, équipements culturels et commerces de proximité, comme un quartier économique avec une zone d'activité revitalisée et comme un pôle de référence pour la formation professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, déterminer les opérations pertinentes à conduire et définir une stratégie d'intervention permettant de séquencer les actions à mener sur les dix prochaines années, un projet de protocole de préfiguration a été élaboré par l'Agglomération, la Ville d'Albi et leurs partenaires qui comprend le programme d'études suivant :

- Une analyse sociale et sociologique du quartier (cofinancée par l'ANRU, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi, Tarn Habitat et le conseil départemental du Tarn).

Elle permettra d'approfondir la connaissance actuelle du fonctionnement social du quartier que chaque acteurs ne connaît que partiellement en fonction de son domaine d'intervention, d'observer les évolutions du quartier, et de déterminer des points de vigilance pour une mutation réussie du quartier vers le bien vivre ensemble et la tranquillité publique.

- Une étude de revitalisation commerciale et économique (cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi, la chambre de commerce et d'industrie du Tarn et le conseil départemental du Tarn)

Elle visera à renforcer la dynamique du pôle commercial de proximité en cours de réalisation boulevard Lannes et à identifier les potentialités de mutation de la zone commerciale en déprise économique située en frange du quartier prioritaire mais bénéficiant d'une localisation et d'une accessibilité en bordure de rocade.

- Une phase d'études de programmation habitat (cofinancée par l'ANRU, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi et Tarn Habitat)

Elle permettra d'identifier les potentialités de diversification de l'habitat du quartier à partir de l'offre existante et comprendra trois parties :

- l'analyse du parc existant et de ses potentialités d'évolution,
- des diagnostics techniques évaluant la faisabilité des propositions (arbitrage entre réhabilitation, démolition, requalification des typologies),

- une étude de marché portant sur le développement de la diversité de l'offre de logements au sein du quartier : accession sociale, offre privée, hébergement spécifique (personnes âgées, jeunes...).

- Une étude sur le relogement et l'accompagnement des populations au changement (cofinancée par l'ANRU et Tarn Habitat).

- Une étude globale de recomposition urbaine du quartier avec un volet sur l'organisation des services publics (cofinancée par l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi, et le conseil départemental du Tarn).

Elle proposera un Schéma d'Aménagement Global à réaliser sur 10 à 15 ans pour changer l'image du quartier : ouverture du quartier, organisation de la mobilité, requalification d'ensemble, mixité urbaine et diversité fonctionnelle par des opérations ciblées de démolition/ construction, meilleure lisibilité des services publics, prise en compte des enjeux de transition énergétique et de gestion urbaine de proximité....

Le budget prévisionnel global HT pour la réalisation de ce programme d'études est évalué à 320 000 € avec les participations financières suivantes :

ANRU : 130 500 €, CDC : 29 500 €, Tarn Habitat : 43 000 €, conseil départemental : 24 000 €, CCI : 4 000 €, Agglomération : 44 500 €, Ville d'Albi : 44 500 €.

Un comité de pilotage partenarial réunissant l'ensemble des partenaires du projet a été mis en place ainsi qu'un comité de suivi opérationnel qui sera animé par le chef de projet ANRU en cours de recrutement par l'Agglomération et co-financé par l'ANRU à hauteur de 50 % et 50 % par l'agglomération.

Le conseil citoyen de Cantepau, installé le 15 mars 2016 et le conseil de quartier permettront d'associer pleinement les habitants et les acteurs du quartier à cette démarche de projet.

Le 31 mars 2016, le préfet du Tarn, délégué territorial de l'ANRU a réuni les deux collectivités et leurs partenaires pour cette première étape du projet afin de finaliser le programme d'études et les engagements financiers de chacun dont l'ANRU et, de préparer la signature du protocole de préfiguration.

Je vous propose d'approuver le protocole partenarial de préfiguration du programme de renouvellement urbain du quartier de Cantepau

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

VU le projet de protocole de préfiguration du programme de renouvellement urbain du quartier de Cantepau,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 24 mars 2016,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 44 voix pour, 1 voix contre
(monsieur Frédéric CABROLIER),

APPROUVE le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau à Albi, ainsi que son programme d'études ;

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage et la participation financière de la communauté d'agglomération au financement de ce programme d'études dans les conditions définies ;

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer le présent protocole et tout acte et document qui serait nécessaire pour son exécution.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à recouvrer les participations de l'ANRU et de ses partenaires dans les conditions et quotités définies au règlement national de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et au présent protocole.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE